

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER**  
**COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2022**

Le onze mai deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE s'est réuni à la salle des fêtes d'Eclaron, en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le cinq mai deux mille vingt-deux.

Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le cinq mai deux mille vingt-deux.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Philippe Guillaume.

Olivier Rimbart est arrivé en cours de séance et n'a pas pris part à l'approbation du compte-rendu du précédent conseil et aux délibérations 01 à 04.

Madame Vincenot Géraldine a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte-rendu du conseil municipal du mardi 29 mars 2022.

Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

**N° 220511-01 : BAIL DE LOCATION – LOGEMENT COMMUNAL DE SAINTE-LIVIERE – 3, RUE SAINTE-LIBAIRE**

Madame HEILMER Mélanie, Maire-déléguée de Sainte-Livière, a proposé au conseil municipal de souscrire un nouveau bail de location pour le logement situé 3, rue Sainte-Libaïre à Sainte-Livière suite au départ de la locataire. Le loyer mensuel s'élèverait à 350 €.

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a accepté la proposition de location du logement situé 3, rue Sainte-Libaïre à compter du 7 mai 2022 ; a fixé le montant du loyer à 350 € mensuels payable d'avance le 15 de chaque mois à Madame la Trésorière Principale de Saint-Dizier avec une première échéance au 15/05/2022 ; a fixé le montant de la caution à 350 € payable le 15/05/2022 ; a autorisé Monsieur le Maire de signer le bail avec le nouveau locataire.

**N° 220511-02 : AMENAGEMENT DU LOGEMENT COMMUNAL DANS LA MAIRIE DE SAINTE LIVIERE – APPROBATION DE L'ESTIMATION FINANCIERE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

VU l'étude chiffrée réalisée par le cabinet Jean-André MARTIN, architecte,

VU le montant proposé pour l'enveloppe de travaux de 143 732.00 euros HT décomposés comme suit :

Lot 1 : Démolition – Gros œuvre – VRD :	20 460.00 HT
Lot 2 : Charpente – Couverture :	10 483.00 HT
Option : bardage en bois	8 150.00 HT
Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures :	23 210.00 HT
Lot 4 : Plâtrerie – Isolation :	18 920.00 HT
Lot 5 : Peinture – revêtement de sol :	19 580.00 HT
Lot 6 : Electricité – chauffage – ventilation :	13 970.00 HT
Lot 7 : Plomberie – Sanitaire :	8 679.00 HT
<b>Sous/total HT :</b>	<b>123 452.00 HT</b>

Mission maîtrise d'œuvre :	13 580.00 HT
Mission contrôle technique :	3 200.00 HT
Mission SPS :	1 600.00 HT
Mission de repérage de produits amiantés	700.00 HT
Frais de consultation et reproduction :	1 200.00 HT
<b>Sous/total HT :</b>	<b>20 280.00 HT</b>

**TOTAL estimation :** **143 732.00 euros HT**

Monsieur le Maire a proposé de valider cette enveloppe afin de demander les subventions aux différents co-financeurs.

Le conseil municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livrière, à l'unanimité, a validé l'étude du Cabinet MARTIN Jean-André Architecte DPLG de Joinville (Haute-Marne) pour un montant de 123 452 euros HT pour la partie travaux et de 20 280.00 euros HT pour la maîtrise d'œuvre ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs, Etat, Région, Département, GIP, EDF et toutes aides pour les travaux d'accessibilité ; a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**N° 220511-03 : INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE POUR LE VILLAGE DE SAINTE LIVIERE – APPROBATION DE L'ESTIMATION FINANCIERE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

VU les devis proposés pour une enveloppe de travaux de 28 515.75 euros HT décomposés comme suit :

TERRASSEMENT :	20 093.40 HT
CLOTURE :	4 262.21 HT
BRANCHEMENT :	4 160.14 HT
<b>TOTAL estimation :</b>	<b>28 515.75 euros HT</b>

Monsieur le Maire propose de valider cette enveloppe afin de demander les subventions aux différents co-financeurs, Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livrière, à l'unanimité, a validé l'estimation portée à 28 515.75 euros HT ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs, Etat, Région, Département, GIP, EDF et toutes aides.

**N° 220511-05 : FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE CHEMINEE ANCIENNE DANS LE LOCAL SITUE RUE LEBON**

Monsieur le Maire a expliqué avoir reçu une proposition d'achat pour la cheminée située dans le local appartenant à la commune, rue Lebon.

Le montant de cette proposition est de 1 200,00 euros.

Monsieur le Maire a proposé au conseil d'accepter cette proposition. Les travaux de démontage seront assurés par l'acheteur.

Après débats, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à céder la cheminée ancienne du rez-de-chaussée du local communal situé Rue Lebon au prix de 1 200,00 euros.

**N° 220511-06 : TRAVAUX DE REPRISE DES MURS ET MENUISERIES DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE DE BRAUCOURT - SIGNATURE DU DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire a exposé au conseil que des travaux de reprise sont nécessaires afin de maintenir en bon état les murs et menuiseries de la sacristie de l'Eglise de Braucourt.

Des devis ont été établis pour une enveloppe totale de 6 181.20 euros HT décomposée comme suit :

- Reprise des menuiseries :	1 091.20 euros HT
- Reprise des murs :	5 090.00 euros HT

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livrière, à l'unanimité, a accepté les devis ; a autorisé Monsieur le Maire à signer ces devis ; a autorisé Monsieur le Maire à demander des subventions à l'Etat (DRAC) et au conseil départemental.

**N° 220511-07 : 2EME EDITION DU MARCHE ESTIVAL – ADOPTION DU REGLEMENT – FIXATION DES DROITS DE PLACE**

La commune organisera le marché estival sur la Place Pelletier tous les jeudis à partir du 9 juin 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022 de 16 heures à 20 heures suite au succès rencontré lors de la 1<sup>ère</sup> édition l'an dernier.

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal :

- De lancer une nouvelle saison du marché estival ;
- D'autoriser le Maire à définir par arrêté les modalités de circulation autour de cet évènement ;
- De mettre à jour le règlement du marché approuvé l'an dernier ;
- D'approuver la prise en charge des droits de place, frais de mise en place et électricité, par la commune pour cette 2<sup>ème</sup> édition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à l'unanimité :

- A autorisé le lancement du marché estival à partir du 9 juin 2022 ;
- A autorisé le Maire à définir par arrêté les modalités de circulation autour de cet évènement ;
- A approuvé la mise à jour du règlement du marché approuvé l'an dernier ;
- A approuvé la prise en charge des droits de place, frais de mise en place et électricité, par la commune pour cette 2ème édition.

## **N° 220511-08 : TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire a proposé de réévaluer les tarifs de location des salles communales. Il a rappelé les tarifs en vigueur et a proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

### **1) SALLE DES FETES D'ECLARON (capacité : 100 personnes assises)**

#### **Location week end :**

- **Particuliers extérieurs :** 400 € - Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 villages :** 200 € - Caution de 400 € à la réservation

#### **Location la semaine :**

- **Particuliers extérieurs :** 200 € – Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 villages :** 150 € – Caution de 400 € à la réservation

Nettoyage de la salle : 150 €.

Location de vaisselle : 50 €

Electricité : tarif indiqué sur la feuille de réservation, actualisé en fonction de la variation des prix.

Eau : le tarif sera indiqué sur la feuille de réservation.

### **2) SALLE LEBON (capacité : 40 personnes assises)**

#### **Location week end :**

- **Particuliers extérieurs :** 250 € - Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 villages :** 130 € - Caution de 400 € à la réservation

#### **Location la semaine :**

- **Particuliers extérieurs :** 250 € – Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 villages :** 100 € – Caution de 400 € à la réservation

Nettoyage de la salle : 60 €.

Location de vaisselle : 30 €

Electricité : tarif indiqué sur la feuille de réservation, actualisé en fonction de la variation des prix.

Eau : le tarif sera indiqué sur la feuille de réservation.

### **3) SALLE DES FETES DE SAINTE-LIVIERE (capacité : 100 personnes assises)**

#### **Location week end :**

- **Particuliers extérieurs :** 400 € - Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 villages :** 150 € - Caution de 400 € à la réservation

#### **Location la semaine :**

- **Particuliers extérieurs :** 200 € – Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 villages :** 100 € – Caution de 400 € à la réservation

Nettoyage de la salle : 100 €.

Location de vaisselle : 30 €

Electricité : tarif indiqué sur la feuille de réservation, actualisé en fonction de la variation des prix.

Eau : tarif indiqué sur la feuille de réservation, actualisé en fonction de la variation des prix.

#### 4) SALLE COMMUNALE DE BRAUCOURT (capacité : 25 personnes assises)

##### Location week end :

- **Particuliers extérieurs :** 200 € - Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 communes :** 60 € - Caution de 400 € à la réservation

##### Location la semaine :

- **Particuliers extérieurs :** 200 € – Caution de 400 € à la réservation
- **Habitants des 3 communes :** 60 € – Caution de 400 € à la réservation

Nettoyage de la salle : 40 €.

Electricité : tarif indiqué sur la feuille de réservation, actualisé en fonction de la variation des prix.

Eau : tarif indiqué sur la feuille de réservation, actualisé en fonction de la variation des prix.

Applicable pour toutes les salles :

**Associations locales :** Gratuité pour une utilisation par an.

**Obsèques :** mise à disposition gratuite.

Ces tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et valables jusqu'à nouvelle délibération.

Après débats, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à trois abstentions pour le vote des tarifs hors location de vaisselle et à l'unanimité pour le vote des tarifs de la location de la vaisselle, a décidé appliquer les nouveaux tarifs cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**Tirage au sort des jurés d'assises 2023** : 9 personnes inscrites sur les listes électorales des 3 bureaux de vote ont été tirées au sort. Un courrier leur sera adressé.

### AFFAIRES DIVERSES

Point sur les travaux en cours :

Lotissement : une réunion a eu lieu avec le géomètre. Le diagnostic archéologique est en attente.

L'acquisition des terrains est en cours.

Les demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux pourront être envoyées quand la commune sera propriétaire des terrains.

Une trentaine de demandes d'achat de parcelles ont été recensées.

Inauguration des travaux achevés : salle des fêtes et Mairie de Sainte-Livière, terrain multisport et aire de jeux à côté du groupe scolaire, seront prochainement inaugurés.

Animations : une pièce de théâtre d'un groupe local avec animations du marché sera jouée le 21/07/2022.

Fête de la musique : une réunion de préparation est programmée. La date est fixée au vendredi 24 juin 2022, la kermesse de l'école ayant lieu juste avant.

Feu d'artifice : la manifestation devrait pouvoir reprendre cette année, le 13/07/2022.

Complémentaire santé aux habitants : l'agent général d'une société d'assurance a informé la commune que sa société a conventionné avec l'Association des Maires de France. Une réunion publique de présentation sera organisée. Des tarifs préférentiels seront proposés en fonction de chaque situation.

Organisation des élections : les conseillers sont invités à donner leur créneau de présence pour assister le bureau de vote.

Gazettes : une gazette est en préparation. Les articles doivent parvenir en mairie au plus tard le 08/06/2022.

Partenariat festival de la photo : la commune sera partenaire du festival de la photo. Des photos seront installées sur la place Pelletier du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet.

Distribution de l'eau : le délégataire a été retenu suite à l'appel d'offre pour le passage en délégation de service public à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le choix sera voté en conseil communautaire prochainement. Un système de télérelève sera installé sur les compteurs afin d'assurer un meilleur suivi des consommations et des mutations.

Il est demandé si les compteurs anciens vont pouvoir être équipés de télérelève ?

Monsieur le Maire répond que les vieux compteurs de + de 25 ans devront être changés et que d'autres plus récents feront l'objet de test pour voir leur compatibilité.

Facturation de l'eau : les factures devraient arriver fin mai/début juin pour les consommations relevées fin novembre 2021.

La prochaine relève sera manuelle, le temps d'équiper la commune des cibles.

Luc Hispart demande qui a la compétence défense-incendie ?

Monsieur le Maire répond que la commune a la charge des poteaux et le délégataire a la charge de fournir l'eau.

Pistes cyclables : les travaux avancent. Le béton est en cours de réalisation sur la piste reliant Humbécourt. Cette portion serait exploitable à partir du 15/06.

Une autre partie dans le village d'Eclaron est en cours de travaux.

Archers : une manifestation « 24h Beursaut » est prévue les 16/17 juillet 2022. Un pot pourrait être organisé par la commune.

Crèche : le projet se concrétise avec une ouverture espérée en septembre 2024.

Participation citoyenne : les conseillers municipaux élus en 2020 sont invités à rejoindre le dispositif.

Terrain rue de la Plaine : la commune a acquis un terrain suite à l'expiration du délai de 30 ans sans maître. Ce terrain pourrait être proposé à la vente.

## QUESTIONS DIVERSES

A une question concernant des nids d'hirondelles situés sous l'arrêt de bus de Braucourt, Monsieur le Maire répond que les employés communaux nous ont affirmé ne pas y avoir touché lors des travaux.

Laurette Ligier : L'aménagement de la voirie privée située dans l'impasse après la ligne de chemin de fer en direction d'Humbécourt pourrait-il être envisagé par la commune ?

Monsieur le Maire répond que plusieurs endroits des 3 villages sont concernés et qu'il n'est pas prévu de les aménager aux frais de la commune.

Il est demandé si un local équipé d'un réseau internet pourrait être mis à disposition pour y organiser des séances d'apprentissage de l'informatique aux personnes de + de 60 ans du village ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Concernant la Maison médicale, Monsieur le Maire confirme travailler avec ses adjoints sur le sujet avec la discrétion nécessaire.

Présence d'un administré domicilié Rue de la Paix :

Cette personne souhaite informer le conseil municipal de sa proposition pour racheter la parcelle de terrain communal devant sa propriété. Il a au préalable rencontré Monsieur le Maire pour s'informer du projet des travaux d'aménagement de la rue de la Paix.

Monsieur le Maire, après avoir informé les membres du conseil de cette personne, répond que la cession de bandes de terrains telles que celle-ci n'est pas dans l'intérêt collectif communal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.*